

PRESLES HOLDING

4 ROUTE DE LIVERDY
77220 PRESLES-EN-BRIE

COMPTES ANNUELS
Arrêtés au 31/12/2022

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized name followed by a long horizontal flourish.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	96 997	11 018	85 979	888	85 091	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	1 100		1 100	1 900	- 800	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	3 150 990		3 150 990	3 150 990		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	3 249 087	11 018	3 238 069	3 153 778	84 291	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	633		633		633	
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 906		13 906	60 866	- 46 960	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				4 719	- 4 719	
. Autres	2 721 811		2 721 811	2 369 485	352 326	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	495 313	173 434	321 878	299 505	22 373	
Disponibilités	558 010		558 010	1 131 187	- 573 177	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	3 789 673	173 434	3 616 238	3 865 762	- 249 524	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 038 760	184 452	6 854 307	7 019 540	- 165 233	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 081 894)	7 081 894	7 081 894	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-68 315	-145 396	77 081
Résultat de l'exercice	-256 021	77 081	- 333 102
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	6 757 558	7 013 579	- 256 021
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	86 794		86 794
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 950	2 590	5 360
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 114	1 214	- 100
. Organismes sociaux	891	2 158	- 1 267
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	96 750	5 961	90 789
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 854 307	7 019 540	- 165 233

PRESLES HOLDING

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	22 800		22 800		22 800	N/S
Chiffres d'affaires Nets	22 800		22 800		22 800	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			6		6	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			22 806		22 806	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			45 608	28 799	16 809	58,37
Impôts, taxes et versements assimilés			251	310	- 59	-19,03
Salaires et traitements			18 000	18 000	0,00	0,00
Charges sociales			7 267	7 290	- 23	-0,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 895	123	10 772	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			10	18	- 8	-44,44
Total des charges d'exploitation (II)			82 032	54 540	27 492	50,41
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-59 225	-54 540	- 4 685	8,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations				7 813	- 7 813	-100
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			6 169	94 631	- 88 462	-93,48
Reprises sur provisions et transferts de charges			17 957	62 928	- 44 971	-71,46
Différences positives de change			64 524	24 733	39 791	160,88
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			88 650	190 105	- 101 455	-53,37
Dotations financières aux amortissements et provisions			173 434	17 957	155 477	865,83
Intérêts et charges assimilées			841	37 430	- 36 589	-97,75
Différences négatives de change			1 254	3 097	- 1 843	-59,51
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			175 529	58 484	117 045	200,13
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-86 879	131 620	- 218 499	-166,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-146 105	77 081	- 223 186	-289,55

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 615		2 615	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	2 615		2 615	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	112 532		112 532	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	112 532		112 532	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-109 917		- 109 917	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	114 071	190 105	- 76 034	-40,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	370 093	113 024	257 069	227,45
RESULTAT NET	-256 021	77 081	- 333 102	-432,15
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PRESLES HOLDING

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 854 307,32 E.

Le résultat net comptable est une perte de 256 021,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes sont établis conformément au P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 modifié par arrêté du 26 décembre 2016 (ANC 2016-07) et par arrêté du 20 avril 2018 (ANC 2018-01) concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 du code de commerce.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 249 087 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 010	95 986		96 997
Immobilisations financières	3 152 890			3 152 090
TOTAL	3 153 900	95 986		3 249 087

Amortissements et provisions d'actif = 11 018 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	123	10 895		11 018
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	123	10 895		11 018

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	95 986	10 558	85 428	5 ans
Materiel de bureau et mat.info	1 010	459	551	3 ans
TOTAL	96 997	11 018	85 979	

Etat des créances = 2 736 350 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 736 350	2 736 350	
TOTAL	2 736 350	2 736 350	

Provisions pour dépréciation = 173 434 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	17 957	173 434	17 957		173 434
TOTAL	17 957	173 434	17 957		173 434

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 081 894 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	208291	34,00	7 081 894
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	208291	34,00	7 081 894

Etat des dettes = 96 750 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	86 794	18 669	68 126	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 950	7 950		
Dettes fiscales & sociales	2 005	2 005		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	96 750	28 624	68 126	

Charges à payer par postes du bilan = 5 092 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 076
Dettes fiscales & sociales	16
Autres dettes	
TOTAL	5 092

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 5 092 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourm. fact. non parven.(40810000)	5 076
TOTAL	5 076

Dettes fiscales et sociales	Montant
Taxe d'apprentissage liberatoire(43800000)	16
TOTAL	16

PRESLES HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 7 081 894 euros
Siège social : 4 Route de Liverdy, 77220 PRESLES EN BRIE
830 546 495 RCS MELUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -256 021,45 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :-256 021,45 euros
Report à nouveau antérieur :-68 315,05 euros
Au compte "report à nouveau"-256 021,45 euros
S'élevant ainsi à -324 336,50 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée :

135.272voix ayant voté pour.
.....**0**voix ayant voté contre
.....**0**voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Alex WU



SAS PRESLES HOLDING

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAS PRESLES HOLDING

4 ROUTE DE LIVERDY

77220 PRESLES EN BRIE

Aux associés,

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRESLES HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 27 juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 RESPONSABILITES DU (DES) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 19/06/2023.

Le commissaire aux comptes

Zakaria TADLAOUI

